

Ostrá, Růžena

L'origine de l'article et la perspective fonctionnelle de la phrase

Études romanes de Brno. 1991, vol. 21, iss. 1, pp. [9]-18

ISBN 80-210-0369-3

ISSN 0231-7532

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/113648>

Access Date: 19. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

RUŽENA OSTRÁ

L'ORIGINE DE L'ARTICLE ET LA PERSPECTIVE FONCTIONNELLE DE LA PHRASE

I. L'apparition de l'article — qui existe dans toutes les langues romanes bien qu'en latin il n'y en ait pas eu — est un phénomène linguistique intéressant. Son intérêt réside tout d'abord dans le fait qu'elle représente un des rares cas du passage d'une catégorie de mots à une autre (le pronom démonstratif change en article) mais aussi dans les raisons possibles de ce passage, dans les besoins d'expression qui l'avaient provoquée.

Pourtant on ne peut pas dire que ce problème ait attiré l'attention de beaucoup de linguistes. Les travaux où l'article est étudié dans une perspective diachronique sont consacrés le plus souvent à l'aspect morphologique de son évolution ou aux descriptions que des grammairiens en ont faites,¹ mais sa genèse et son expansion progressive ne sont étudiées que très rarement et de façon contingente. Il y a, toutefois, une exception importante: c'est le livre que G. Guillaume consacra à la „solution du problème de l'article“ en français.² Il y démontre que l'apparition de l'article et son expansion en français sont dues au besoin de l'esprit porté à distinguer, de façon de plus en plus systématique, le nom en tant qu'unité de l'inventaire lexical du nom actualisé, c'est-à-dire employé dans le discours.

Nous avons cru pouvoir contribuer à l'étude de l'origine de l'article en examinant, dans le présent article, l'évolution des fonctions de l'article en ancien français du point de vue de la perspective fonctionnelle de la phrase et en essayant d'établir si — et dans quelle mesure — ce point de vue coïncide avec la thèse de Guillaume.

¹ P. Swiggers, «Histoire d'un problème grammatical», *Revue de linguistique române* 49, Strasbourg 1985.

² G. Guillaume, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris—Québec 1975.

II. L'article défini français se développa à la base du démonstratif latin *ille*, ce qui prédétermina sa qualité de déterminatif et ses fonctions futures. Le même démonstratif latin est à la base du démonstratif français *cel* (< lat. *ecce-ille*); il y a donc la différenciation de *ille* en démonstratif et en article qui annonce des différences dans le caractère des déterminations respectives.

Il s'agit de deux types de démonstration:

a) en montrant directement les choses présentes dans la réalité, on emploie le démonstratif (Ex.: *As-tu lu ce livre?*);

b) en montrant les choses présentes dans la mémoire, c'est-à-dire en les rappelant par anaphore, on emploie l'article défini (Ex.: *Je t'ai apporté le livre [dont tu m'as parlé.]*). Cette évolution se produisit dans toutes les langues romanes qui, à partir de ce stade commun, prirent des itinéraires différents pour le développement ultérieur de l'article, de sorte qu'aujourd'hui elles présentent, pour ce qui est de l'emploi de l'article, des situations assez différenciées.

Toujours est-il que la répartition au sein de l'aire fonctionnelle de *ille* dut se produire très vite à partir du moment où elle avait trouvé un appui morphologique dans la langue: aussi les langues romanes connaissent-elles l'article pratiquement dès les premiers textes. En semble témoigner aussi le fait que, dans les Serments de Strasbourg, on ne trouve pas un seul emploi de l'article déterminatif, tandis que dans la Cantilène de Sainte Eulalie, dont le manuscrit est de 40 ans à peine postérieur à la date des Serments, l'article apparaît déjà dans plusieurs fonctions. Remarquons pourtant que l'absence de l'article dans les Serments de Strasbourg doit être considérée avec prudence. En effet, on peut l'interpréter de deux façons:

1. ou bien le texte représente un état de langue où l'emploi de l'article ne s'est pas encore imposé;

2. ou la langue des Serments, document juridique, est à tel point tributaire des modèles latins qu'il n'est pas possible de la considérer comme témoignage sur la langue vivante de l'époque.

Si l'on s'en tient à la première interprétation, il faudra admettre que l'article s'imposa, en tant que déterminatif *sui generis*, presque d'un coup et en tout cas très rapidement pendant le 9^e siècle. La seconde interprétation permet de supposer une période de formation plus étendue, période pendant laquelle la langue parlée faisait un usage généralisé de la détermination par article pour marquer ce que l'on pourrait désigner comme „démonstration intérieure“, c'est-à-dire le rappel de l'idée présente dans l'esprit des (inter)locuteurs.³ Pour être admise dans la langue écrite, cette innovation devait s'émanciper de l'influence du latin, ce

³ J. Firbas, «On Defining the Theme in Functional Sentence Analysis», *Travaux linguistiques de Prague* 1, 1964, p. 267—280.

qui était plus facile dans une Cantilène de Sainte Eulalie que dans un texte tel que les Serments.

Quoi qu'il en soit, c'est la Cantilène qui marque le début de la carrière de l'article en français.

III. Voyons maintenant comment se présente l'emploi de l'article dans ce texte. Pour établir dans quelles situations il apparaît, on peut s'en tenir soit aux critères syntaxiques en prenant en considération la fonction que le nom assume dans la phrase, soit aux caractéristiques sémantiques du nom.

Quant à la fonction syntaxique du nom, on affirme souvent que, dans la langue ancienne, l'article défini précède avant tout les noms qui apparaissent dans la fonction du sujet de la phrase.⁴ C'est incontestable:

La domnizelle celle kose non contredist 23

A czo no s voldrent concreidre li rex pagiens 21

Pourtant, les noms employés au cas régime sont aussi précédés d'article:

Elle non eskoltet les mals conselliers 5

Melz sostendreiet les empedementz

Qu'elle perdesse sa virginitet 16—17

Dans la phrase négative qui suit, le nom au cas régime est employé sans article:

Elle colpes non avret, por o no's coist. 20

On peut voir que la fonction grammaticale du nom n'a aucune pertinence pour ce qui est de l'emploi de l'article. Ce qui compte, c'est le fait si le nom exprime ou non le thème de l'énoncé. Le caractère thématique du nom découle le plus souvent du fait qu'il a déjà été énoncé dans le discours, qu'il renvoie à une situation mentionnée dans le discours précédent ou qu'il désigne un fait unique et généralement connu.⁵ Ainsi le vers

Melz sostendreiet les empedementz 16

renvoie aux menaces que le roi avait adressées à la sainte. Dans le vers

Elle non eskoltet les mals conselliers 5

„les mauvais conseillers“ sont identifiés aux ennemis de Dieu, mentionnés auparavant.

Dans les autres fonctions grammaticales et situations syntaxiques, le nom est employé sans article. Ainsi dans la fonction d'attribut:

Et por o fut presentede Maximien

Chi rex eret a cels dis soure pagiens 11—12

Buona pulcella fut Eulalia 1

Le nom précédé d'adjectif est, d'ailleurs, toujours employé sans article:

Bel avret corps, bellezour anima 2

⁴ F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. I, Paris 1905, p. 232 et suiv. et P. Ménard, *Manuel du français du moyen âge*, Bordeaux 1976, p. 48 et suiv.

⁵ Cf. J. Firbas, *op. cit.* p. 271.

Les caractères sémantiques du nom sont pertinents dans le vers

Ad une spede li rouerret tolir lo chief 22

L'article a ici la valeur d'un déterminatif possessif. Cet emploi de l'article défini existe encore en français moderne. Dès cette époque très ancienne on le trouve avec cette valeur devant les noms désignant une partie du corps ou du vêtement et ayant une extension très réduite.

L'examen du texte de la Cantilène de Sainte Eulalie permet de constater qu'au seuil du 10^e siècle, le système d'article existait en français dans une forme très élémentaire. La valeur de l'article était celle d'un outil de rappel ou de renvoi à une idée présente à l'esprit des interlocuteurs. Dans le discours, il s'opposait à l'emploi du nom sans article (= article zéro). A cette époque, l'article peut être considéré comme un des instruments fondamentaux de l'enchaînement logique et de la cohérence du texte. Il y a une corrélation entre l'article et le thème de l'énoncé, le premier pouvant être considéré comme marque du second.

IV. Pendant les siècles suivants, l'emploi de l'article devient plus général, bien que non obligatoire dans tous les cas sauf ceux dans lesquels il est régulièrement employé dès le début du 10^e siècle.

Dès le 11^e siècle, l'article accompagne donc régulièrement le nom thématique, qu'il tienne le rôle du sujet de la phrase ou celui du complément d'objet. Voici pour le sujet :

Puis void li emfes l'emperethur servir A 35

Moie est la terre, tuens en iert le tresorz N 492

Le complément d'objet direct thématique est aussi régulièrement précédé d'article :

Quant ot li pedre la clamour de sun filz

Plurent si oil . . . A 221—2

Tant li delite a remanbrer

La biauté et la contenance C 622—3

Le nom thématique est précédé d'article même après les prépositions :

Entre les povres se sist danz Alexis A 97

Se lui n remaint, s il rent as provendiers A 253

Non thématique, le nom reste sans article après la préposition :

Puis ad escole li bons pedre le mist A 33

Ne nel lesse an lit reposer C 621

C'est donc l'appartenance du nom au thème de l'énoncé qui entraîne l'emploi de l'article que l'on trouve dorénavant devant les noms thématiques, qu'ils soient abstraits ou concrets :

Mais la dolur ne pothent ublier A 154

D'ax est la parole remese

Et estainte la vive brese C 44—5

Non thématiques, ces noms restent sans article :

Bons fut le siècles al tens ancienur

Quer feit i ert e iustise ed amur

Si ert creance dunt or n i a nul prut A 1—3

L' emperere ot joie et pesance C 170

Les noms non thématiques ne reçoivent pas l'article, même s'ils sont accompagnés d'un adjectif :

Il n'a en France si hardi chevalier N 373

Ansemble ot lui grant masse de ses humes A 214

Bel num li metent sur la cristientet A 30

Les situations où le nom ne reçoit pas d'article sont, d'ailleurs, bien nombreuses en ancien français. Il en est ainsi des noms attributs, accompagnés ou non d'adjectif ou de complément :

Rices hom fud, de grant nobiltet A 14

... mes sire Gauvains tant l'aimme

Qu'ami et compaignon le claimme C 397—8

Filz sont a contes et a princes chalez

Chevalier furent de novel adoubé C 24—5

En énumération, le nom est régulièrement sans article :

Tut te durai, boens hom, quanque m as quis :

Lit ed ostel e pain e carn e vin A 224—5

La ou ge reçui sel et cresse

Et crestianté et baptesme C 371—2

Il en est de même en négation :

Quant veit li pedre que mais n'avrat amfant A 36

N i ot baron qui n en fust effraez N 57

Quand la négation se combine avec l'énumération, ce qui est assez fréquent, il n'y a pas d'article non plus :

Se vos volez ne chastel ne cité

Ne borc ne vile, donjon ne fermeté N 471—2

Par li fet prodrome largesce

Ce que ne puet feire hautesce,

Ne corteisie, ne savoir,

Ne gentillesce, ne avoir,

Ne force, ne chevalerie,

Ne proesce, ne seignorie,

Ne biautez, ne nule autre chose. C 201—7

L'absence d'article est régulière aussi dans de nombreuses constructions verbales où le nom au cas régime est intimement lié au verbe :

Si li requerent conseil d icele cose A 303

E tuit li preient que d els aiet mercit A 508

Guenes li fel en at fait tradison R 844

Ço dist Rollanz: „Por quei me portez ire?“ R 1722

Disons pour résumer qu'en ancien français l'article défini a une position solidement établie seulement comme déterminant qui accompagne le thème de l'énoncé. C'est dans cette fonction, très proche de sa valeur démonstrative primitive, qu'il apparaît dès les premiers textes jusqu' à nos jours.

Il y a évidemment aussi des emplois rhématiques où le nom est accom-

pagné d'article. Il s'agit toujours des noms désignant les parties du corps ou du vêtement:

Lur lavedures li getent sur la teste A 264
Bien lo connui au bon heaume vergié
A l'escharbocle qui luisoit el nasal N 244—5
Cent en i a qui li client le chief
Qui tuit li vont a la jambe et au pié N 379—80
 De même pour les noms d'êtres et d'objets uniques:
Puis vait li emfes l'emperethur servir A 35
Voit le li rois, encontre s'est levez N 58
 ... *al cumand Deu del ciel* A 53

Ces deux catégories de noms ont, pour ainsi dire, le statut de thématization permanente, de sorte que l'emploi de l'article se justifie à chacun de leurs emplois.

Cependant, il y a des emplois thématiques dans lesquels le nom reste sans article. C'est tout d'abord le cas de nombreux noms employés au pluriel et désignant une multiplicité d'êtres ou d'objets:

Par sa beltet dames li sont amies R 957
Traitor et envieus
Sunt de moi nuire curieus Rose 4057—8

Il est vrai que ces noms apparaissent aussi avec article dans cette situation, mais l'alternance même est significative:

En paredis, entre les glorios ... R 2899

La même hésitation existe, jusqu'au 13^e siècle, pour ce qui est des noms de peuples:

Vers Sarrazins regardet fierement
Et vers Franceis et humle et dolcement R 1162—3
Puis avint chose, le rois se combatié
As Sarrazins, as Turs et as Esclers N 348—9

Dans ce cas, et dans beaucoup d'autres, il est bien difficile d'établir s'il y a une différence d'intention communicative — et laquelle — entre l'emploi avec et sans article.

Comme élément de la partie rhématique de l'énoncé, le nom est soit sans article, soit il est accompagné de l'article *un*:

De cest message nos avendrat grant perte R 335
Ad une spede li roueret tolir lo chief E 22

En ancien français, l'article *un* garde encore sa valeur de numéral affaibli:

Mais d'une chose vos sui jo bien guaranz R 1478

Très vite, cependant, il devient la marque du nom actualisé comme une représentation à la fois unitaire et indéfinie:

Desoz un pin, delez un aiglantier
Un faldestoed i out fait tot d'or mier R 114—5

... *un vaselet qui en Grece fu*
Del lignage le roi Artu C 9—10

Au pluriel, ce genre d'actualisation se passe assez longtemps d'article quand on n'insiste pas sur l'individualisation :

Caignent espèdes de l'acier vieneis

Escuz ont genz, espiez valentineis

Et gonfanons blans et blois et vermeilz R 997—9

La généralisation de l'article *des* dans cette situation ne s'impose qu'à l'époque du français moyen, de même que celle de l'article partitif. Les deux apparaissent sporadiquement dès l'ancien français, où l'article *des* était employé pour marquer le caractère global de la multiplicité :

Et des chevels mon seignor saint Denise R 2347

A la même époque, on assiste aux débuts de la généralisation de l'article partitif que l'on employait pour donner du relief à la représentation des objets sans forme et non nombrables dont le traitement normal était l'article zéro :

Del rei paiien en oüt granz dons,

Or et argent, pailles et ciclatois R 845—6

Molt me dona a boivre et a mengier

Fain et avaine a l'auferrant corsier N 551—2

Mais dès le 12^e siècle, on a également :

Del sanc lodat son cors et son visage R 2276

J'ai des deniers, j'ai de l'aumaille Rose 11634

On constate, donc, qu'en ancien français, le nom est accompagné le plus souvent de l'article défini dans les emplois thématiques, mais qu'il y a des situations où l'on a l'article zéro.

En position non thématique, il y a en ancien français l'article zéro, notamment au pluriel, l'article indéfini ou, enfin, l'article défini.

V. A partir du 14^e siècle, on assiste à une progression continue de l'emploi des articles indéfinis (*un* et surtout *des*) et de l'article partitif, de sorte qu'en français moderne, le système d'articles présente, par rapport au système binaire primitif, une structure beaucoup plus complexe.

Il y a tout d'abord le fait que les positions de l'article zéro, dont les fonctions multiples changeaient au fur et à mesure de l'affirmation de la détermination explicite des emplois indéfinis du nom, sont extrêmement faibles en français moderne. Pourtant, ce sont celles qui avaient été les siennes dès l'époque la plus ancienne : énumération, négation, locutions verbales et, dans une certaine mesure, attribut. Dans toutes les autres fonctions du nom, l'emploi de l'article est général et obligatoire.

En même temps, il est difficile — sinon impossible — d'établir une corrélation, même approximative, entre l'opposition thème/rhème et celle de l'article défini d'une part et l'article zéro, indéfini ou partitif de l'autre.

Résumons pour rappeler le traitement du nom selon qu'il participe du thème ou du rhème :

- a) participant du thème, le nom a soit l'article défini, soit l'article zéro ;
- b) participant du rhème, le nom peut avoir :
 - article zéro (notamment au pluriel)

— article indéfini

— article défini.

Rappelons ensuite que, dans certains emplois du nom, l'article défini est facultatif en ancien français. Sa présence et son absence alternent, sans que cette alternance soit toujours corrélative avec les règles de la perspective fonctionnelle de la phrase.

Enfin, il faut souligner qu'en dehors de leur fonction fondamentale qu'est la détermination de la vision momentanée du contenu sémantique du nom, les articles français ont acquis de très nombreuses fonctions dérivées (sémantiques, stylistiques et purement grammaticales), de sorte que la simplicité de la répartition primitive en est devenue introuvable.

Quoique la genèse de l'article nous semble étroitement liée au fonctionnement de la perspective fonctionnelle de la phrase, il serait vain de prétendre que son développement, depuis l'époque ancienne jusqu'à nos jours, soit attribuable à ce seul facteur.

VI. Il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de comparer les différents stades de l'évolution de l'article en français avec le fonctionnement de l'article dans d'autres langues, surtout dans les langues romanes.

Le besoin de distinguer entre la démonstration directe et celle qui n'est que rappel d'une idée présente à l'esprit, ainsi que la tendance à distinguer le nom virtuel existant comme élément de l'inventaire lexical du nom effectivement employé dans le discours peuvent être considérés comme universels, communs à toutes les langues.

Pourtant, il y a des langues qui se passent d'article (tel le tchèque et d'autres langues slaves) et où la perspective adoptée pour envisager l'idée exprimée par le nom est précisée par le contexte sans recevoir un signe formel; il y en a d'autres qui présentent un système d'article élémentaire reposant sur l'opposition binaire de l'article zéro et d'un article effectivement exprimé (le grec ancien ou le français archaïque); enfin, il y a des langues qui possèdent des systèmes d'article plus ou moins riches, organisés selon des oppositions multiples.

Les langues romanes appartiennent toutes au dernier groupe, sans que leurs systèmes d'article soient pour autant identiques. N'empêche qu'il y a des analogies frappantes qui permettent de faire des rapprochements entre les états de langue successifs du français et la situation actuelle dans d'autres langues romanes.

Il serait difficile de ne pas voir, par exemple, une certaine analogie entre le traitement de l'article après les prépositions en roumain actuel (*a merge spre fereastră*; *s-a dus la facultate*, etc.) et l'usage de l'ancien français:

Par maltalent m'estuet de cort torner N 119

Por amor Deu qui en croiz fu drelié N 568

De même l'emploi du nom sans article au pluriel, si fréquent en ancien français, peut être rapproché de l'usage moderne du roumain et de l'espagnol, de même que l'absence de l'article devant les noms de matières et

d'objets sans forme: esp. *comer pescado, beber vino*;⁶ roum. *a minca pâine, a bea vin*⁷ correspond de très près à *boivre vin, mangier pain* de l'ancien français.

La confrontation avec les autres langues romanes démontre qu'en français, l'emploi de l'article est le plus généralisé et que ses multiples fonctions et son caractère obligatoire présentent certains aspects spécifiques. A la différence des autres langues et de l'ancien français, l'aire fonctionnelle de l'article zéro est extrêmement réduite en français moderne où il n'est plus presque jamais senti comme marque de l'actualisation du nom. Celle-ci doit être exprimée à l'aide de l'un des articles effectifs dont le français dispose.

VII. Revenons à la théorie formulée par G. Guillaume dans le livre qu'il consacra au problème de l'article. Selon cette théorie, les étapes de l'expansion de l'article en français sont liées à l'évolution progressive du substantif en tant que représentation nominale permanente (c'est-à-dire comme unité du système) d'une valeur plutôt concrète vers la valeur de la notion pure qui, pour être effectivement employée dans le discours comme élément d'un énoncé, a besoin de recevoir une marque d'actualisation pour se présenter comme une représentation nominale momentanée.

A l'époque ancienne, où l'idée nominale permanente était plutôt concrète, il aurait suffi — selon Guillaume — de marquer au moyen d'article les emplois du nom qui correspondaient à une représentation très exactement déterminée, donc plus concrète que l'idée représentée par le nom comme unité du système, tandis que pour les autres emplois, on aurait appliqué le traitement zéro. Plus la représentation nominale permanente devenait abstraite et approchait du statut de la notion pure, et plus les locuteurs auraient senti le besoin de signaler son actualisation dans le discours par des outils formels différents selon la perspective dans laquelle la notion respective se serait présentée à leur vision momentanée. C'est à ce moment qu'un seul article ne suffit plus, qu'il y en a d'autres qui apparaissent pour aboutir au système du français moderne qui élimine pratiquement l'article zéro, chaque emploi du nom devant être actualisé par un article effectif.

Bien qu'il nous soit quelquefois difficile d'accepter les interprétations compliquées de certains emplois de l'article zéro, notamment dans les locutions verbales que nous serions enclines à considérer plutôt comme de simples „citations“ d'usage ancien et non comme marques d'une vision spécifique du contenu virtuel du nom, la théorie de Guillaume nous semble opérante quand il s'agit d'expliquer certains cas d'usage alternatif des articles et, surtout, de la généralisation de l'emploi de l'article en français, le recours au modèle de la perspective fonctionnelle apporte des

⁶ Cf. E. Spitzová, «El determinador cero», *Etudes romanes de Brno* XX, 1990, p. 69—73.

⁷ Cf. D. Copceag, «Omisió del artículo en rumano», *Revue roumaine de linguistique* IX, 1964, No 2, p. 195—201.

réponses satisfaisantes, l'expansion de l'article à l'époque moyenne et moderne reçoit des réponses plus instructives de la conception guillaumienne.

VIII. Conclusion

L'article est né du besoin de marquer par un moyen formel la différence qu'il y a entre le nom employé pour exprimer une idée momentanée et actuellement présente à l'esprit avec une précision plus ou moins grande et les autres emplois du nom. Cette opposition fondamentale est à la base du système d'article primitif qui fonctionnait en français très ancien (et dans d'autres langues) selon le principe de binarité opposant l'article défini et l'article zéro. A ce stade d'évolution du français, il y a une correspondance remarquable entre l'opposition *article défini/article zéro* et l'opposition *thème/rhème de l'énoncé* au point que l'on peut dire que l'une est corrélatrice de l'autre.

L'évolution ultérieure du système d'article français que G. Guillaume explique par le caractère de plus en plus abstrait du contenu sémantique du nom, abandonne progressivement cette simple structure. Parvenu au statut de la notion pure en français moderne, ce contenu doit recevoir une marque d'actualisation effective à chaque emploi du nom dans le discours, ce qui a pour conséquence l'élimination presque complète de l'article zéro, l'accroissement de l'inventaire des articles et des changements de leur distribution, dûs aussi aux fonctions secondaires de l'article (sémantiques, stylistiques et grammaticales). La corrélation entre l'emploi de l'article et la perspective fonctionnelle de la phrase s'en trouve gravement disloquée.

Liste des abréviations:

- | | |
|------|--|
| A | <i>La Vie de Saint Alexis</i> , éd. J. M. Meunier, Paris 1933 |
| N | <i>Charot de Nîmes</i> , éd. J.-L. Perrier, Paris 1931 |
| R | <i>Das altfranzösische Rolandslied</i> , éd. A. Hilka, Tübingen 1960 |
| Rose | <i>Le Roman de la Rose</i> , éd. E. Langlois, Paris 1920 |
| C | Kristian von Troyes, <i>Cligès</i> , éd. W. Foerster, Halle 1921 |